

COMMUNIQUÉ DE MADAME LE MAIRE À L'ADRESSE DES COMMERÇANTS DE COURPIÈRE FERMÉS ADMINISTRATIVEMENT

« En cette période fortement perturbée pour votre activité économique avec ce deuxième confinement, la Municipalité que je représente souhaite vous témoigner de son total soutien. Après l'aide forfaitaire de 500 € versée par la collectivité en octobre dernier à 44 entrepreneurs d'entre vous, je souhaite vous proposer une action de solidarité en faveur du commerce local auprès de la population Courpiéroise à travers le logo que vous pouvez découvrir avec ce document.

L'objectif est de mettre en place un plan d'actions permettant de vous soutenir dans le cadre d'une large concertation avec vous.

M. Eric DOUBTSOF, Adjoint au Maire délégué à l'économie et à l'emploi, Mme Atlantique MESSAN, Adjointe au Maire déléguée à l'attractivité et aux festivités, et M. Flavien PARENT, Conseiller Municipal délégué à la communication, se tiennent à votre disposition pour un rendez-vous en mairie afin d'échanger avec vous et mettre en œuvre ensemble des actions concrètes, et vous apporter si besoin un accompagnement individuel dans le déblocage des aides du dispositif de l'État et de la Région.

La première action vise à mettre en valeur votre commerce, entre autre, par le numérique en mettant gracieusement à votre disposition les moyens de communication de la Commune : le bulletin municipal hebdomadaire et la page Facebook de la Ville afin de favoriser la vente à distance de vos produits et tout particulièrement dans le cadre de la préparation des fêtes de fin d'année.

Si vous êtes intéressé(e) par cette action qui va débiter dès cette semaine, nous vous proposons de nous adresser un logo de votre commerce, un texte de présentation de 100 signes maximum indiquant aussi vos liens (tél, adresse mél, site internet, page Facebook, ...), et la promotion de 3 produits d'appel de votre commerce pour les fêtes de fin d'année indiquant l'objet et le prix du produit.

Nous nous engageons à en publier sur le bulletin municipal 2 par semaine, dans l'ordre d'arrivée de vos demandes, et l'ensemble des demandes régulièrement sur la page Facebook de la Ville.

Nous vous demandons de nous transmettre ces informations à l'adresse mél suivante : mairie@ville-courpiere.fr

Cette action vise prioritairement une quarantaine de commerces de la Commune qui font l'objet d'une fermeture administrative et les entrepreneurs qui voient leur activité impactée à plus de 50 % par la crise sanitaire.

Enfin, je souhaite vous informer que nous sommes en contact avec La Région Auvergne-Rhône-Alpes qui va prochainement mettre en place une plateforme numérique à la disposition de chaque commerce de proximité et nous ne manquerons pas de vous tenir au courant. »